

LA REVUE NOUVELLE

CONSTITUTION EUROPÉENNE

## *Un rien convenu*

---

Élaboré pendant de longs mois par les membres de la Convention européenne, le projet de traité qui institue une Constitution pour l'Europe, a été remis solennellement, en juin dernier, par Valéry Giscard d'Estaing au Conseil européen réuni en Grèce. La Convention semble surtout capitaliser des acquis en matière de liberté civique, de démocratie sociale et de participation politique, sans alimenter des visions et des orientations nouvelles. Le tout est un rien convenu, comporte des contradictions et, au final, manque de souffle.

---

PAR FELICE DASSETTO

Une partie importante du texte concerne les mécanismes destinés, selon les intentions, à rendre plus souple le fonctionnement de ce grand ensemble de pays qu'est devenue l'Union européenne. Et très probablement, l'attention des débats des mois prochains portera sur ces importantes alchimies institutionnelles que sont l'élection du président du Conseil, la décision à la majorité qualifiée ou l'appartenance à l'Union. En outre, ces débats porteront sur les possibilités d'une politique étrangère et de sécurité commune ou plus coordonnée.

Ces questions institutionnelles, vitales pour le fonctionnement efficace de l'Union européenne, tant

pour sa vie interne qu'externe, laisseront très probablement dans l'ombre le débat autour des principes fondateurs de l'Union, principes qui occupent pourtant de nombreux articles.

Les « valeurs de l'Union » sont des « évidences » pour les citoyens européens, mais il est pourtant utile que la Constitution les rappelle. Dire que l'Union se fonde sur le respect de la dignité humaine, sur la liberté, la démocratie, l'égalité, l'État de droit et le respect des droits de l'homme est loin d'être superflu. Et il est essentiel d'énoncer haut et fort ces principes, tant pour les futurs pays candidats que pour les jeunes générations qui pourraient

LA REVUE NOUVELLE  
CONSTITUTION EUROPÉENNE

penser que ces valeurs sont « naturelles », comme l'air qu'on respire, alors que les droits y afférents sont le résultat de conquêtes progressives et qu'ils ne sont jamais définitivement acquis.

Cela dit, et sans rien enlever à l'importance et à la valeur de ces principes, la Convention semble surtout capitaliser des acquis en matière de liberté civique, de démocratie sociale et de participation politique, sans alimenter des visions et des orientations nouvelles. Le tout est un rien convenu et n'est pas exempt de contradictions. Prenons quelques exemples.

#### UNE « ÉCONOMIE SOCIALE DE MARCHÉ COMPÉTITIVE »

L'article 3 est consacré aux objectifs de l'Union, parmi lesquels on trouve les finalités économiques et sociales. Il y est dit que l'Union est un « marché unique où la concurrence est libre et non faussée », qu'elle promeut pour l'Europe un développement durable « fondé sur une croissance économique équilibrée, une économie sociale de marché hautement compétitive ». Cette Europe combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociale, l'égalité entre hommes et femmes, la solidarité entre les générations de même que la cohésion économique et sociale de son territoire.

Tout y est, chacun y trouve son compte dans un petit mot clé le concernant, mais le tout donne l'impression d'un échafaudage quelque peu incohérent. À l'époque des grandes multinationales et des grandes concentrations, le concept de « concurrence libre et non faus-

sée » est-il encore pertinent et a-t-il encore une force de conviction telle qu'il puisse trouver sa place dans un texte constitutionnel? Sur les rayons de mon supermarché, qu'est-ce qu'il y a, sinon quelques grandes marques de l'agroalimentaire et quelques rares petits producteurs? Est-ce cela la « concurrence libre et non faussée »? Ce concept ne sert-il pas surtout à stigmatiser les aides d'État ou à justifier la libéralisation des entreprises et des services publics?

Que signifie cette référence à une « économie sociale de marché », obtenue probablement par la gauche et le mouvement syndical et à laquelle on a accolé le qualificatif de « hautement compétitive »? Non seulement l'économie doit être compétitive, mais elle doit l'être « hautement ». Quelle cohérence entre cette recherche de haute compétitivité et l'idée de développement durable? Quel lien entre cette économie hautement compétitive et les millions de chômeurs structurels européens?

#### LE CONTRÔLE DU PROGRÈS SCIENTIFIQUE

Dans la même foulée, référence est faite aux sciences en disant que l'Union « promeut le progrès scientifique et technique ». Courte phrase dense d'ambiguïté et d'occasion ratée. Ambiguïté, parce que l'on sait bien que l'Union promeut le développement de la recherche technoscientifique, mais peu nombreux sont ceux qui osent encore qualifier automatiquement de progrès les innovations technoscientifiques. Le développement de l'informatique, de la robotique, des télécommunications, des biotechnologies sont des

LA REVUE NOUVELLE  
CONSTITUTION EUROPÉENNE

innovations techniques et scientifiques. Sont-elles nécessairement des progrès? Peut-on le dire sans répondre à la question de savoir pour qui, pour quoi, de quel point de vue il s'agit là de progrès?

L'occasion est ratée parce que, à aucun moment, référence n'est faite au grand débat contemporain au sujet de ce qu'on appelle la « gouvernance des sciences ». Il apparaît de plus en plus que, à côté des libertés civiques, de la participation démocratique, d'une équité socio-économique — les grands domaines des enjeux démocratiques du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle —, le nouveau grand défi est aujourd'hui celui du contrôle démocratique du devenir technoscientifique. Le devenir des sociétés est de plus en plus marqué par le devenir des techniques et des sciences: que l'on pense aux transformations induites par l'informatique, par les télécommunications ou celles qui se préparent, par les biotechnologies. Elles introduisent ce que l'on a appelé la « société du risque ». Les laisser dans les seules mains des scientifiques ou du marché est devenu impensable. La gouvernance démocratique des sciences est désormais un enjeu majeur. Le projet de Constitution pour l'Europe semble l'ignorer complètement.

#### LA FRACTURE NORD-SUD

Cette Europe de libertés, d'économie sociale de marché hautement compétitive, semble d'ailleurs ignorer ses relations au reste du monde non développé. On touche cette question dans un paragraphe (par. 4, art. 3) pour parler des relations « avec le reste du monde »; donc, on suppose aussi, avec les pays du tiers monde. On y parle de

paix, de sécurité, de développement durable, de solidarité, de respect mutuel, de commerce libre et équitable et de lutte contre la pauvreté. Et on fait référence aux droits de l'homme, et en particulier des enfants, au développement du droit international et aux principes de la Charte des Nations unies. De cet article se dégage un sentiment étrange: alors que l'on sent dans le monde le poids d'un développement déséquilibré entre Nord et Sud, que l'on sait qu'un débat non résolu — mis à part pour les magiciens des vertus absolues et passe-partout du libre marché, telles les potions des apothicaires du Far West — est celui des structures qui produiraient ce développement; alors que l'on a le sentiment que la course vers les économies hautement compétitives des pays développés ne fait que creuser des fractures dans les pays non développés; alors que l'on en voit les symptômes dans les pressions migratoires d'une jeunesse sans espoir dans les pays du tiers monde. Autrement dit: alors qu'on sait que toutes ces questions sont vitales pour l'avenir du monde de demain et de l'Europe, tout ce que la future Constitution de l'Europe parvient à énoncer, ce sont des phrases convenues. Comment s'enthousiasmer pour cette Europe somnolente qui ne sait parler que dans le carcan de sa propre économie et de son statu quo, alors que la jeunesse européenne est ouverte et s'enthousiasme pour le devenir de la planète?

#### DES TRADITIONS MULTIPLES

Et pour finir, alors que l'Europe sort du cadre de l'Occident européen,

LA REVUE NOUVELLE  
CONSTITUTION EUROPÉENNE

qu'elle englobe le monde slave-orthodoxe, s'étend au monde de la Baltique, alors qu'elle englobera à terme la Turquie musulmane, mais probablement aussi d'autres pays musulmans du sud de la Méditerranée, et qu'elle englobera peut-être la nouvelle tradition juive instaurée en Israël, la notion d'« Europe », dans la foulée de celle forgée par les six pays fondateurs, semble continuer à constituer une évidence. Alors qu'elle ne l'est plus. Cela ne suffit plus de faire référence à un vague pluralisme, ni à la diversité des traditions nationales. Le grand chal-

lenge européen de demain, c'est celui de prendre conscience, non plus d'une imaginaire Europe jadis unique et enfin réunifiée, mais de penser la coïmplication, dans un projet politique commun, de multiples traditions civilisationnelles, dont celle européenne-occidentale est une des composantes. Penser une Constitution pour l'Europe au XXI<sup>e</sup> siècle reviendrait alors à penser à une post-Europe.

***Felice Dassetto***

Felice Dassetto est professeur à l'Université catholique de Louvain.